

CONDITIONS GENERALES DE PARTICIPATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formation et aux services annexes.

Les actions de formation peuvent être réalisées :

- soit au bénéfice d'un groupe de personnels d'une même entreprise, constitués par une entreprise généralement dans ses locaux : formation «intra-entreprise»,
- soit au bénéfice de personnels de différentes entreprises, généralement dans nos locaux : formation «inter-entreprise»,
- soit selon des formules au cas par cas définies comme formation «autre» ou «mixte».

Les enseignements, conformément à la loi du 16 juillet 1971 sur la formation professionnelle, font l'objet d'une convention.

La convention de stage est adressée en double exemplaire au client avant le début de la formation. Le client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à ALPA Institut de Formation un exemplaire signé et portant son cachet.

A défaut de contrat écrit signé des deux parties, ces conditions constituent le seul accord entre elles relativement à l'objet de la commande et prévalent sur tout autre document.

Inscription :

Concernant les formations «inter-entreprise» :

Toute inscription à une session de formation ne sera prise en compte qu'à condition d'être formalisée en complétant, signant et nous retournant le bulletin d'inscription par mail à formation@alpagroupe.fr
A défaut d'emploi du bulletin d'inscription de ALPA Institut de Formation, l'inscription du Client doit comporter les informations suivantes : nom ou raison sociale de l'établissement, adresse, coordonnée téléphonique et de télécopie, le nom du stagiaire, le nom et l'adresse de la personne responsable (généralement le service formation de l'entreprise demandeur, la direction), l'intitulé de la formation, le code et la date du stage, le nom et l'adresse de l'organisme à qui adresser la facture si celui-ci est différent de l'entreprise.

Cette inscription est valable pour la totalité de la formation.

Un accusé réception de votre demande d'inscription vous sera adressé (celui-ci ne tient pas lieu de confirmation de la session)

Les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Si le nombre d'inscriptions est trop élevé, une option est enregistrée sur la prochaine action identique.

Concernant les formations «intra-entreprise» ou «mixtes»

Afin de satisfaire au mieux le besoin du Client, les modalités pratiques d'inscription et de réalisation des formations seront définies au cas par cas. ALPA Institut de Formation se réserve le droit de refuser à tout moment l'admission d'un stagiaire.

Afin de répondre à nos contraintes de sécurité, nous vous demandons de bien vouloir nous faire parvenir une copie d'une pièce d'identité des stagiaires au plus tard un mois avant le début de la formation.

Convocation - Confirmation :

Dans le cas de sessions «inter-entreprise», une convocation est adressée, à l'avance, à l'employeur pour transmission à chaque participant. Elle indique les renseignements concernant la session (dates, lieu, horaires,...). Attention, cette convocation tient lieu de confirmation du stage.

Dans le cas des formations «intra-entreprise», la signature de la convention par les deux parties tient lieu de confirmation. En renvoyant la convention signée, le client s'engage à fournir la liste des participants à ALPA Institut de Formation.

Prix :

Les prix indiqués sur le catalogue sont hors taxe et sont à majorer du taux de TVA applicable en vigueur.

a/ Pour les formations «inter-entreprise», le prix inclut les supports et la mise à disposition du matériel pédagogique et audiovisuel nécessaire à la formation. Il ne comprend ni les repas, ni l'hébergement ni le déplacement.

b/ Pour les formations «intra-entreprise», le prix appliqué est celui indiqué dans la convention. L'entreprise prend en charge le déjeuner des stagiaires et les frais de déplacement, de repas et de logement des formateurs (sur justificatifs).

Annulation ou report du fait de ALPA Institut de Formation

ALPA Institut de Formation se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une formation. ALPA Institut de Formation en informe alors le Client dans les plus brefs délais. En cas de report, de nouvelles dates seront

définies en concertation entre le client et ALPA Institut de Formation. Aucune indemnité ne sera versée au Client à raison d'un report ou d'une annulation du fait de ALPA Institut de Formation.

Annulation ou report du fait du Client

Pour les formations «inter-entreprise», en cas d'annulation jusqu'à 2 semaines

avant le début de la formation, le client peut demander par écrit, le report ou l'annulation de l'inscription d'un stagiaire. Passé ce délai, si annulation ou report :

- moins de 2 semaines avant le début de la formation, ALPA Institut de Formation facture une indemnité forfaitaire de 30 % du prix de la formation.

- moins de 1 semaine avant le début de la formation ALPA Institut de Formation facture une indemnité forfaitaire de 70 % du prix de la formation.

- En cas d'absentéisme ou d'abandon du stagiaire, sauf si présentation d'un justificatif médical, ALPA Institut de Formation facture une indemnité forfaitaire de 100 % du prix de la formation.

Pour une formation «intra-entreprise» ou «autre», en cas d'annulation jusqu'à 2

semaines avant le début de la formation, le client peut demander par écrit, le report ou l'annulation d'une session. Passé ce délai, si annulation ou report :

- moins de 2 semaines avant la prestation planifiée, ALPA Institut de Formation facture une indemnité forfaitaire de 30 % du prix de la formation.

- moins de 1 semaine avant la prestation planifiée ALPA Institut de Formation facture une indemnité forfaitaire de 70 % du prix de la formation.

- si annulation non signalée par le client, ALPA Institut de Formation facture une indemnité forfaitaire de 100 % du prix de la formation. Si le formateur a été amené à se déplacer, les frais de déplacement / hébergement sont en sus.

Ces indemnités forfaitaires ne sont pas imputables au titre de la formation professionnelle continue.

Substitution

Jusqu'à 24 h avant le début de la session de formation, le Client peut, sans aucun frais supplémentaire, substituer une personne inscrite par ses soins par tout autre personne de son choix en respectant les pré-requis et à condition d'en informer ALPA Institut de Formation par écrit. Cependant, l'alternance d'un stagiaire par un autre en cours de module de formation n'est pas acceptée.

Facturation et règlement :

La facture du stage est adressée à l'issue de la formation. Si précisé dans la commande, la facture est adressée à l'organisme désigné. Pour les formations «intra-entreprise» la facture est adressée en fin de formation ou suivant un échéancier prévu par la convention. Le règlement du prix de la formation s'effectue suivant les conditions fixées dans la Convention. Tout paiement non effectué à notre adresse de facturation porte intérêt au taux de 1 % par mois sans qu'une mise en demeure préalable ne soit nécessaire. Quel que soit le montant des travaux ou service, la facturation sera de 125 € HT par facture.

Confidentialité et droit de propriété :

Les documents mis à la disposition du Client sont protégés par le droit d'auteur.

Tout le matériel pédagogique utilisé demeure notre seule propriété ou celle de nos partenaires.

En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans notre autorisation expresse préalable est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les contenus annoncés sont susceptibles d'être adaptés en fonction de l'évolution de l'actualité et de l'évolution de nos connaissances dans le secteur concerné.

Responsabilité - Indemnités :

ALPA Institut de Formation ne pourra être tenu responsable vis-à-vis du Client de tout préjudice direct ou indirect découlant de l'exécution des présentes conditions, du comportement des stagiaires inscrits dans nos stages ainsi que de tout événement survenant alors que les stagiaires ont quitté les lieux de formation placés sous notre contrôle.

L'acheteur et l'entité bénéficiaire de la formation (si elle est différente de l'acheteur) acceptent la responsabilité du respect par leurs stagiaires des présentes conditions. L'acheteur et l'entité bénéficiaire acceptent de nous indemniser de toute perte, dommage, ou dégât causé à toute propriété, ou à tous nos employés et partenaires du fait de tout stagiaire inscrit par eux.

En cas de recouvrement judiciaire ou extra judiciaire, l'ensemble des frais exposés par ALPA Institut de Formation sont à la charge du Client.

Droit applicable et compétence juridictionnelle :

En cas de litige, les tribunaux de Nantes sont seuls compétents.